

# Le pré à l'Adèle

Autor(en): **Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **81 (1954)**

Heft 11

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-229133>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Le pré à l'Adèle

par

JEAN DES SAPINS

*Tous ceux qui ont connu l'Adèle se souviennent de sa petite figure ridée comme une pomme reinette à la fin de l'hiver.*

*Elle habitait, en plein village, une maison délabrée comprenant deux chambres et cuisine et pourvue d'une galerie abritée par un avant-toit. C'était là que se tenait l'Adèle, durant les jours d'été, pour voir passer les gens tout en maniant ses aiguilles à tricoter.*

Quand l'âge fut venu et que le travail se fit rare, elle songea à vendre le pré attenant à sa maison, un joli pré, ma foi, bien ensoleillé, avec de beaux arbres en plein rapport. Elle avait le cœur gros rien qu'à l'idée de cette vente, mais voilà, quand il faut, il faut.

C'est à ce moment que ses deux voisins — le grand Louis, syndic, et François au Juge, municipal — eurent vent de l'affaire et lui firent des avances. Le grand Louis, qui possédait un puissant domaine, espérait bien avoir ce pré pour un morceau de pain, d'autant plus qu'il avait encore une bonne demi-pose jouxtant l'Adèle sur toute la longueur.

Quant à François au Juge, il jouxtait également, mais de l'autre côté.

Bien entendu, ni l'un, ni l'autre, ne firent des propositions fermes. Il ne faut pas comme ça, d'emblée, couper

ses ponts. La sagesse consiste avant tout à voir venir. Le grand Louis laissa toutefois à entendre qu'il serait amateur pour un certain prix. François fit des propositions un peu plus avantageuses.

Et le temps passa. Au cours de deux ou trois séances de municipalité, les deux acquéreurs éventuels se regardaient du coin de l'œil sans jamais piper le mot. Et les trois autres municipaux, qui savaient à quoi s'en tenir sur ce sujet, se gardèrent bien de la plus petite allusion à l'affaire.

Cependant, on ne se fit pas faute d'en parler au village, mais sous le manteau. Et l'Adèle continuait à vivre dans l'attente entre ses quatre chats venus de tous les coins de l'horizon. Elle partageait avec eux sa pitance et, quand par hasard, elle obtenait du boucher un morceau de rate, c'était une

aubaine. Le plus hardi sautait sur ses genoux et les trois autres tendaient le museau. Elle leur parlait comme à de grands enfants dont l'éducation n'était pas achevée. C'était sa famille, une grande famille qui lui donnait beaucoup de soucis, mais aussi de petites joies qui remplissaient sa solitude.

Or, un beau jour, on apprit que l'affaire était conclue. François au Juge, qui était connu pour un fin merle, avait pris les devants. Sans hésiter, il mit le prix et, séance tenante, chez le notaire, la promesse de vente fut signée. L'Adèle versa une larme sur la perte de son pré qui, disait-elle, lui venait de son arrière-grand-père, ramassa ses billets de mille et s'en fut les porter à la banque. Il y eut fête le soir sur la galerie où ses chats, dûment pourvus de viande fraîche, l'accueillirent avec des miaulements de satisfaction.

Le dernier renseigné fut, comme bien on pense, le grand Louis. Cependant, comme tout finit par « transpirer » au village, il se trouva bien quelqu'un, à la pinte, pour lui dire, à mots couverts, de quoi il en retournait.

Du coup, il se rendit chez l'Adèle qui, le voyant venir, « cota » sa porte. Et la conversation eut lieu tout de même, mais par la fenêtre.

— C'est-y vrai que vous avez vendu le pré ? lança-t-il d'un ton sec.

— Il a bien fallu, gémit-elle, en se cachant derrière le rideau, je suis à bout de ressources.

— Pourquoi à François plutôt qu'à moi ?

— Eh bien ! il a mis le prix, lui !

— Lui ! Lui ! grogna-t-il. C'est ce qu'on verra.

Rentré chez lui, le syndic trouva sa femme assise sur le banc de la cuisine, occupée à peler des pommes de terre.

— Tonnerre de tonnerre ! s'exclama-t-il en donnant un formidable coup de poing sur la table.

Sa femme poussa un cri. Le couteau lui tomba des mains.

— Mais qu'as-tu ? s'écria-t-elle.

— Ce qu'il y a, c'est que l'Adèle a vendu son pré à François au Juge !

— Et puis après, fit-elle, n'as-tu pas assez de terres comme ça ?

Le syndic resta bouche bée :

— On voit bien que tu ne comprends rien à rien. Tu ne sais pas ce que c'est que d'arrondir un domaine.

— Va te coucher, fit-elle, en se levant ! On parlera de ça plus tard.

Le lendemain, il y avait séance de municipalité. Comme on sentait de l'orage dans l'air, les municipaux se glissèrent un à un à leur place et restèrent muets comme des taupes.

Le syndic présida, comme d'habitude. Les affaires courantes furent expédiées et la séance levée. Mais au lieu d'aller à la pinte comme à l'accoutumée, le grand Louis déclara, en se tournant vers François et en le désignant du doigt :

— Tant que celui-là n'aura pas quitté la municipalité, je n'irai boire un verre avec personne. C'est compris !

François prit son air goguenard pour dire :

— A ton aise ! Ce n'est déjà pas si gai de faire partie d'une municipalité où l'on n'a rien à dire, sauf pour être d'accord avec le syndic. Quant à ma démission, je te la f... au nez, en attendant de se retrouver le jour des « votes », cet automne.

Ce qui fut dit fut fait. La semaine suivante, ils se retrouvèrent quatre en séance. Le syndic proposa de ne pas remplacer François, étant donné la proximité des élections communales. Le soir même, il écrivit au préfet la lettre suivante :

*Monsieur de Préfet,*

*Un municipal s'étant démis de sa charge, dans notre commune, nous vous demandons de nous autoriser à marcher à quatre jusqu'à la fin de l'année.*

A quoi le préfet répondit :

*Le Préfet du district vous autorise, comme vous le demandez, à marcher à quatre jusqu'à la fin de l'année, à condition toutefois que vous vous releviez de temps en temps !*

## SI VOUS ALLEZ...

*... aux Tavernes, en suivant la Broie, depuis le village de Palézieux, vous trouverez une scierie dans un endroit tranquille, séparé par la rivière du petit bois du Chanay, servant d'écran contre les vents du nord. Arrêtez-vous, c'est là, oui c'est là que naguère s'élevait le monastère de Haut-Crêt. Ne cherchez pas, il ne reste pas pierre sur pierre qui n'ait été renversée. Méditez plutôt sur le sic transit gloria mundi des anciens.*

*Au début du XII<sup>e</sup> siècle, Lausanne eut le privilège de compter parmi ses hôtes saint Bernard, propagateur du mouvement religieux parti de l'abbaye de Citeaux en Bourgogne, fondateur de l'abbaye de Clairvaux, prédicateur de la deuxième croisade. Dans l'espace des trois lustres suivant son séjour, soit de 1223 à 1238, quatre couvents cisterciens s'élevèrent en terre vaudoise, Haut-Crêt, Hauterive, Bonmont et Montherond. L'évêque de Lausanne, Guy, donna à Haut-Crêt, en 1134, les terres désertiques de la Haute-Broie. Les moines commencèrent à défricher ces terres, puis étant Bourguignons, comme l'évêque, ce dernier leur donna les terrains incultes de Lavaux pour y planter de la vigne de chez eux. C'est ainsi que naquit le vignoble du Dézaley. L'évêque eut naturellement sa part à la récolte, mais les moines en conservèrent une partie pour le distribuer aux pauvres et aux voyageurs.*

*Deux cents ans après, ils abergèrent le droit de « tavernage » et créèrent un débit en face de l'abbaye et au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'agglomération, qui s'était créée, abandonna l'appellation de Froideville qu'elle s'était donnée, pour adopter le nom de Tavernes. Cette abbaye était devenue puissante et a joué un rôle dans l'histoire du pays ; si ses pierres ont disparu, il nous reste de ces moines laborieux un bien combien précieux, notre vignoble qui dore les coteaux de Lavaux.*

Ad. Decollogny.